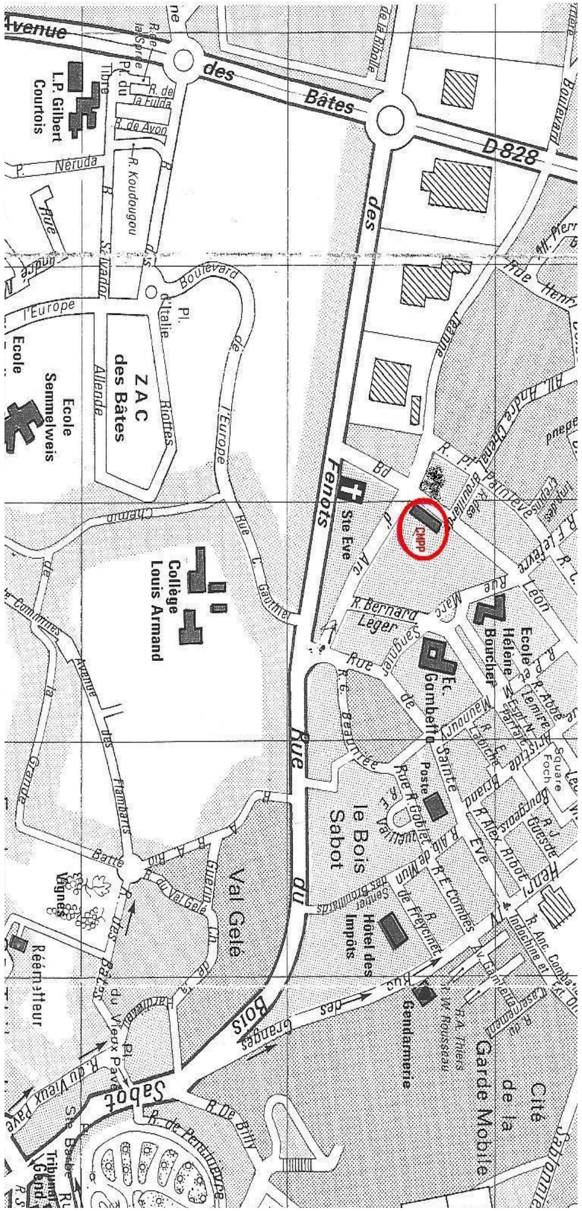

ACCESSIBILITE

En voiture

Par la D828 (rocade Dreux/avenue des Bâtes):

- Prendre direction Centre Ville au rond point des Fenots

Par le Centre Ville :

- Prendre rue du Bois Sabot puis rue des Fenots

En transport en commun (réseau Linéad de Dreux):

- Ligne 1 : arrêt St Eve
- Ligne 3 : arrêt St Eve ou Foch

Les PEP 28
La solidarité en action

ADPEP 28 — siège social

3 rue Charles Brune

28110 Lucé

https://www.lespep28.org/

[redacted]

Les PEP 28
La solidarité en action

CMPP

Centre Médico-Psycho -Pédagogique

de Dreux

12 Boulevard Jeanne D'Arc
BP 80005
28101 Dreux

02.37.63.07.70

dir.cmpp.dreux@pep28.asso.fr

https://www.lespep28.org/centre-medico-psycho-pedagogique-cmpp-dreux/

[redacted]

CMPP de Dreux

Le **CMPP de Dreux** est un service de diagnostic et de soin, en consultations ambulatoires, pour enfants et adolescents de **3 à 18 ans**, présentant des **difficultés d'adaptation scolaire, sociale ou familiale** causées par un **retard de développement** (psychomoteur, langagier, ...)**, des troubles des acquisitions et des apprentissages scolaires et/ou des difficultés psychoaffectives** (immaturité, angoisse, …).

Il a pour missions :

- ⇒ Le recueil de la demande,
- ⇒ Le diagnostic,
- ⇒ Le traitement,
- ⇒ L'orientation,
- ⇒ La prévention

Le CMPP de Dreux est géré par **l'Association Départementale des PEP28** (Association Loi 1901), sous contrôle de **l'Agence Régionale de Santé** (ARS Centre Val de Loire)

Fonctionnement

Les parents sont à l'initiative de la demande d'inscription au CMPP.

Le rendez-vous d'inscription: il permet de présenter à la famille le CMPP, de lui transmettre les documents de la loi 2002-2 et de recueillir sa première demande et les documents utiles à la compréhension de la problématique de l'enfant (bilans déjà réalisés)

La phase diagnostique: elle comporte les premières consultations et la prescription des bilans nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic.

Le traitement : un projet de soin est co-décidé avec la famille. Il peut comprendre des soins centrés sur l'enfant (en individuel ou en groupe) et/ou sur l'enfant et sa famille.

Toute proposition de soin (examens ou suivis) est co-décidée avec la famille. Un **Document Individuel de Prise en Charge** (DIPEC) est alors établi.

L'arrêt des soins est possible dès lors que l'évolution de l'enfant est satisfaisante, dans le cadre d'une orientation vers un autre service, ou sur décision de la famille.

L'équipe pluridisciplinaire du CMPP est composée:

d'un directeur d'Etablissement,

de médecins, dont un médecin coordonnateur,

de psychologues,

de psychomotriciens,

d'une orthophoniste,

de psychopédagogues (enseignants spécialisés de l'Education Nationale)

d'une assistante sociale

d'un service administratif (secrétaires et comptable) et général (agent sde service)

Le secrétariat du CMPP vous accueille dès 8h00, du lundi au vendredi, et jusqu'à

18h00 les lundis

17h45 les mardis et mercredis

17h00 les jeudis et vendredis